



La tuberculose est une **maladie infectieuse, contagieuse**. C'est une maladie grave, contre laquelle existe un traitement efficace.

On peut également la **prévenir**.

Votre médecin vous recommande une vaccination par le BCG ?

Vous réfléchissez à vous faire vacciner ou à vacciner vos enfants ?

Ce petit guide est destiné à vous aider à mieux comprendre pourquoi et comment cela va se passer.



Où se faire vacciner ?

➔ Centre de lutte antituberculeuse d'Alsace sur rendez-vous :

COLMAR :

📍 5 rue Messimy
☎ 03 89 30 67 64

MULHOUSE :

📍 67 rue du Manège
☎ 03 89 36 64 11



<https://www.alsace.eu/aides-et-services/sante-action-sociale-et-insertion/centres-lutte-antituberculeuse/>

STRASBOURG :

📍 3 rue de Sarrelouis (2^e étage)
☎ 03 68 33 87 50

➔ En service de Prévention Maternelle et Infantile (PMI)



<https://www.alsace.eu/aides-et-services/enfance-et-famille/sante-mere-et-l-enfant>

➔ Dans les centres de vaccinations internationales



<https://vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/Tuberculose-BCG>

PRÉVENIR, SOIGNER, GUÉRIR

Tuberculose :

Zoom sur la vaccination BCG



Conception et impression CeA / LS / © AdobeStock / Avril 2025

Pourquoi le BCG ?

À l'âge adulte, la protection conférée par la vaccination par BCG est de **50 à 80%**. Le BCG diminue le risque de se contaminer, le risque de passer en tuberculose maladie en cas de contamination et le risque de présenter une forme sévère de la maladie.

Chez l'enfant, l'apport du vaccin est encore plus intéressant : le BCG permet d'**éviter les formes graves de la tuberculose**, plus fréquentes chez l'enfant (méningite, encéphalite, miliaire, le plus souvent mortelles ou laissant de lourdes séquelles).

À tout âge, le BCG est la **seule protection face à toutes les tuberculoses**, même les multi voire ultra résistantes.



Le BCG pour qui ?

La vaccination par BCG (Bacille de Calmette et Guérin) n'est plus obligatoire depuis 2007, mais est **fortement recommandée pour les enfants** les plus exposés à la tuberculose :

- Enfants nés dans un **pays où la tuberculose est encore très fréquente**, ou de parents originaires de ces pays, ou voyageant plus d'un mois dans l'un de ces pays ; la liste des pays concernés évolue chaque année, n'hésitez pas à vous renseigner ;
- Enfant ayant un **antécédent familial** de tuberculose (collatéraux ou ascendants directs) ;
- Enfant résidant **en Île-de-France, en Guyane ou à Mayotte** ;

- Enfant dans toute **situation jugée par le médecin à risque d'exposition** au bacille tuberculeux, notamment enfant vivant dans des conditions de logement défavorables (habitat collectif ou surpeuplé) ou socioéconomiques défavorables ou précaires.
- Elle est également disponible pour **tous les enfants**, dont les parents souhaitent la vaccination par le BCG.

La vaccination reste recommandée dans certaines professions, notamment du **secteur médico-social, de la petite enfance** et autres établissements et services.

Contre-indications au BCG ?

Il existe des contre-indications au BCG.

Avant la vaccination, le professionnel de santé s'assurera que vous ou votre enfant pouvez bien être vacciné(e).

Comment se passe la vaccination ?

La vaccination par le BCG se pratique par **voie intradermique** (dans la peau) **au bras gauche**.

Le sujet vacciné reste en observation, avec ses parents, 20 minutes après la vaccination, pour vérifier l'absence de réaction allergique.

L'injection provoque une petite **papule blanche** qui disparaît en 30 minutes.

La vaccination n'entraîne ni fièvre ni modification de l'état général, **mais entraîne une réaction au niveau du point d'injection**, qui survient au bout de 2 à 3 semaines en moyenne et dure souvent plusieurs semaines

Bains, douches et baignades sont autorisés.



Quand vacciner ?

On peut se faire vacciner **à tout âge**. Mais l'intérêt du BCG est maximal chez les jeunes enfants.

Pour les tout-petits, il est recommandé que la vaccination soit effectuée à partir de l'âge de 1 mois et préférentiellement au cours du 2^e mois.

Le vaccin BCG est administré en **une seule dose pour toute la vie** : il n'est pas nécessaire de faire un rappel.

Avant ou après un voyage :

- Si vous devez vous rendre dans un pays où la tuberculose est très présente, prévoyez la vaccination **au moins 1 mois avant la date de votre départ**, car l'effet protecteur du BCG est obtenu seulement 1 mois après l'injection ;
- Si vous n'avez pas pu faire le vaccin avant le départ, vous pouvez encore le faire, **au moins 2 mois après la date de votre retour**. Un test préalable sera alors nécessaire.

Associations avec les autres vaccins

Le vaccin BCG peut être co-administré (pas dans le même bras) **avec tous les vaccins du nourrisson et de l'enfant**. Les autres vaccins vivants doivent être administrés **simultanément ou après un délai d'1 mois** (pas dans le même bras que le BCG).

Durant les 3 mois suivant la vaccination BCG, les autres vaccins pratiqués ne doivent **pas être injectés** dans la partie supérieure du bras gauche.